

Gouvernement du Québec

## Décret 1624-2024, 13 novembre 2024

CONCERNANT la nomination de monsieur Martin Joly comme juge municipal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Martin Joly, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 183 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge municipal principalement affecté à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les compétences prévues à l'article 185 de cette loi avec effet à compter du 14 novembre 2024;

QUE le lieu de résidence de monsieur Martin Joly soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84467

